

l'écho des Écrins

LE JOURNAL D'INFORMATION DU PARC NATIONAL - Automne 2011 - N° 35

C'est à vous !

DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE PROJET DE CHARTE DU PARC NATIONAL DES ÉCRINS

édito

La Charte du Parc national des Écrins définit pour les 15 ans à venir les grandes orientations de l'aménagement et du développement de notre massif. Voici bientôt trois ans que nous travaillons avec les élus et les acteurs du territoire à construire ce projet et l'enquête publique qui a lieu cet automne en sera une étape importante. Les habitants et tous les citoyens qui le souhaitent vont pouvoir très démocratiquement s'exprimer pour la première fois sur les choix de conseil d'administration du Parc.

Dans cette édition spéciale du journal du Parc, vous trouverez les informations pratiques pour apporter votre contribution et "l'essentiel de la charte", un résumé du projet qui reprend de manière très synthétique les orientations pour l'aire d'adhésion et les objectifs pour le cœur du parc national. C'est la solidarité économique et écologique de l'ensemble des communes du Parc qui est mise en valeur.

Des réunions publiques ont été proposées pour présenter la démarche et répondre à vos questions. Les discussions avec vos élus, avec les équipes du parc, avec les représentants des associations et des socio-professionnels sont autant d'occasions de partager les ambitions que nous portons pour le massif des Écrins et ses habitants. L'enquête publique vous est ouverte et nous espérons que vous serez nombreux à venir vous informer et donner votre avis. C'est une manière très efficace de manifester l'intérêt que vous portez à ce territoire exceptionnel dont nous avons la responsabilité.

Ce sera un signe et un encouragement pour les conseils municipaux qui devront ensuite décider de l'adhésion de leur commune au projet de charte du Parc national des Écrins pour les quinze prochaines années.

Christian Pichoud

Président du conseil d'administration
du Parc national des Écrins

NUMERO SPECIAL

ENQUÊTE
PUBLIQUE

Du 21 novembre au 21 décembre 2011, le projet de charte du Parc national des Écrins est soumis à l'enquête publique. Toute personne peut formuler des observations et des suggestions.

C'est à vous !

« C'est la première fois que l'on demande aux gens s'ils adhèrent à un projet de territoire et s'ils veulent faire partie d'un parc national » analyse Bernard Héritier, maire de Valjouffrey et vice-président du conseil d'administration du Parc.

Le projet de charte du Parc national des Écrins a été adopté à l'unanimité par son conseil d'administration au printemps dernier. C'est ce document qui sera soumis à l'enquête publique du 21 novembre au 21 décembre 2011.

C'est un moment important puisque l'avis du public, le vôtre donc, sera recueilli dans les 61 mairies de l'aire optimale d'adhésion.

Au-delà de la procédure légale, les élus seront attentifs à l'intérêt que portent les citoyens au projet. Cet « éclairage » sera particulièrement important pour les conseils municipaux qui, au final, se prononceront sur l'adhésion de leur commune au projet, vraisemblablement au début de l'année 2013.

Pour Xavier Cret, conseiller général du canton de la Grave et premier vice-président du conseil d'administration du Parc, « l'implication des habitants dans le cadre de l'enquête publique est nécessaire pour encourager cette démarche mais également pour l'amender si besoin, sur la stratégie générale comme sur des enjeux plus locaux ».

« Les enjeux économiques de nos vallées sont pris en compte dans le projet de charte qui a été élaboré en collaboration avec les élus. Ils ont soutenu le rôle de l'activité humaine, indispensable à l'équilibre d'un territoire vivant ».

Également président de l'association des élus du Parc qui rassemble 80% des communes de l'aire optimale d'adhésion, Bernard Héritier insiste lui aussi sur le « travail collaboratif » qui a permis la rédaction de ce document.



Christian Pichoud, président du conseil d'administration, entouré par Bernard Héritier et Xavier Cret, vices-présidents. Le bureau du conseil d'administration du Parc national des Écrins souligne sa volonté « d'un large rassemblement des énergies » pour l'écriture d'un « projet équilibré » (lire ci-contre).

« Les partenaires de la charte confirment et renforcent leur volonté d'assurer aux montagnards un avenir porteur d'espoir pour les générations futures. »

« Pour la zone du cœur, le projet de charte ne change rien d'essentiel avec ce que l'on connaît depuis bientôt 40 ans. Et le cœur restera que l'on adhère ou non à la charte. Ce qui est nouveau concerne l'aire d'adhésion et ne relève pas d'aspects réglementaires mais d'ambitions partagées. C'est important de comprendre l'esprit général : on a voulu que cette charte nous permette de travailler ensemble sur des missions qui sont confiées, au Parc comme aux communes. On ne s'invente pas des problèmes, on essaie de résoudre ensemble ceux que l'on a déjà ».

Le projet aborde de nombreux champs sociaux, économiques et naturels du territoire dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, de la culture, du cadre de vie, du respect des ressources et des patrimoines, de la valorisation des savoir-faire, de l'accueil du public et de la découverte du massif...

« C'est un projet de territoire, pas seulement celui du Parc, pour les 15 ans qui viennent » souligne Christian Pichoud, président du conseil d'administration.

« Le Parc national et ses partenaires passent un contrat avec des ambitions partagées en précisant les engagements de chacun pour le mener à bien ».



Les documents d'information

→ Le projet de charte du Parc national des Écrins comprend plusieurs documents qui forment le dossier soumis à l'enquête publique.

« **L'essentiel de la charte** » est un résumé du projet qui reprend de manière très synthétique les orientations pour l'aire d'adhésion et les objectifs pour le cœur du parc national.

Le projet de charte du Parc national des Écrins est le fruit de la concertation engagée depuis mi-2008 avec les élus, les partenaires administratifs, associatifs et les acteurs socio-professionnels du territoire.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend aussi des éléments de diagnostics, des documents cartographiques d'état des lieux, une évaluation environnementale du projet ainsi que l'avis de l'autorité environnementale nationale sur cette évaluation.

Consultés précédemment, les collectivités, les représentants des socio-professionnels et d'associations n'ont pas manqué de transmettre leurs remarques : les avis ainsi recueillis sont consultables sur le site internet du Parc national.

36 questions et réponses sur le projet de charte

Sur le site internet du Parc national des Écrins

www.ecrins-parcnational.fr

Retrouvez toutes ces informations et l'ensemble des documents du dossier soumis à l'enquête publique



Comment participer ?

→ Toute personne peut consulter le dossier en mairie aux heures d'ouverture, pendant toute la durée de l'enquête, même en l'absence du commissaire-enquêteur. Chaque citoyen peut également s'exprimer par courrier adressé au Président de la commission d'enquête chargée du projet de charte du Parc national des Écrins - Préfecture des Hautes-Alpes, bureau du développement durable et des affaires juridiques, 28, Rue Saint Arey-05011 Gap Cédex

Pour rencontrer le commissaire-enquêteur : permanences dans les mairies ci-dessous
LA GRAVE : le lundi 21 novembre, de 9h à 12h et le lundi 19 décembre, de 9h à 12h
LE MONETIER-LES-BAINS : le lundi 21 novembre, de 14h à 17h et le lundi 19 décembre, de 14h à 17h
L'ARGENTIERE-LA-BESSEE : le samedi 26 novembre, de 9h à 12h et le mardi 6 décembre, de 14h à 17h

EMBRUN : le vendredi 9 décembre, de 9h à 12h et le mercredi 21 décembre, de 14h à 17h

SAVINES-LE-LAC : le jeudi 1er décembre, 14h à 17h et le lundi 12 décembre, de 9h à 12h

SAINT-FIRMIN EN VALGAUDEMAR : le mercredi 23 novembre, de 9h à 12h et le jeudi 8 décembre, de 14h à 17h

ORCIERES : le mardi 29 novembre, de 14h à 17h et le vendredi 16 décembre, de 9h à 12h

SAINT-BONNET : le mardi 29 novembre, de 9h à 12h et le vendredi 16 décembre, de 13h30 à 16h30

LE BOURG D'OISANS : le jeudi 1er décembre, de 14h à 17h et le mercredi 21 décembre, de 14h à 17h

VALBONNAIS : le vendredi 25 novembre, de 14h à 17h et le mercredi 14 décembre, de 9h à 12h

Un projet équilibré

Extraits du préambule écrit par les membres du bureau du Conseil d'administration du Parc national des Écrins pour le dossier d'enquête publique.

« A l'image du développement durable, la philosophie des parcs nationaux, telle que l'a voulue la loi de 2006 réformant la politique française des parcs, repose sur un trépied équilibré entre les approches environnementale, économique et sociale. La concertation intense menée depuis plus de trois ans en vue de l'écriture de la charte et par voie de conséquence, le contenu du projet de charte lui-même, reflètent cette recherche d'équilibre.

(...)

La charte a en effet l'ambition concrète de concilier le développement des activités économiques, notamment agricoles, touristiques, commerciales et artisanales, avec la richesse naturelle et culturelle exceptionnelle du territoire. A travers le projet du parc national, les communes se donnent l'objectif de soutenir les conditions d'une vie quotidienne de qualité pour les habitants, avec une haute ambition de préservation patrimoniale. Au-delà de l'analyse détaillée des objectifs environnementaux, il est nécessaire de rappeler la détermination des collectivités montagnardes du massif à dynamiser, notamment via l'exploitation des stations, la vie économique, garante du maintien des habitants dans leurs villages. L'installation de nouveaux actifs, permanents ou saisonniers, est un objectif essentiel des collectivités pour assurer l'avenir.

(...)

Le projet de charte résulte d'un processus de concertation approfondi avec les élus locaux, les acteurs socio-professionnels du territoire et la population, mobilisant notamment de nombreuses instances de dialogue et de concertation. Autant que le fond des orientations et objectifs thématiques, le processus de cette « démarche de progrès » est essentiel. Le choix stratégique effectué par le conseil d'administration du parc national de vouloir un large rassemblement des énergies est fondamental. Dans cette logique, il est capital de progresser tous ensemble, dans une logique de solidarité écologique, économique et sociale. »

(...)

A quoi sert une enquête publique ?

→ L'enquête publique est un moment clé prévu par la loi qui permet d'informer le public et de recueillir ses observations sur un registre spécifiquement mis à sa disposition.

L'enquête publique sur le projet de charte du Parc national des Écrins est dirigée par une commission d'enquête nommée par le tribunal administratif, composée de cinq commissaires-enquêteurs. À l'écoute des citoyens, la commission d'enquête tient des permanences afin de recueillir leurs observations.

L'enquête publique est ouverte à tous, sans restriction. Toute personne peut présenter des observations orales ou écrites et proposer des suggestions. Le public a accès aux observations déjà portées au registre.

Chaque commissaire-enquêteur est indépendant et impartial. C'est une personne compétente et qualifiée mais pas un expert. Il participe à l'organisation de l'enquête, se tient à la disposition du public lors de permanences annoncées à l'avance. Il veille à la bonne information du public et recueille ses observations.

À l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête examine les observations recueillies, rédige un rapport sur le déroulement de l'enquête et ses conclusions sur le projet. Son travail est alors terminé.

Pour la suite...

→ Après l'enquête, le conseil d'administration fera le point sur les observations reçues lors de l'enquête publique et lors de la consultation institutionnelle des partenaires qui l'a précédée. Il décidera des ajustements éventuels à apporter au projet de charte. Le dossier, les rapports de synthèse sur la consultation et sur l'enquête publique seront alors transmis au ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, pour la suite de la procédure au plan national. L'avis des instances nationales (Conseil national de protection de la nature, Conseil interministériel des parcs nationaux) sera ensuite recueilli, puis le gouvernement sollicitera celui du Conseil d'État. L'acte final d'approbation du texte de la charte sera ainsi un décret du premier ministre après avis du Conseil d'État. Fin 2012 ou plus probablement début 2013, le texte ainsi finalisé sera proposé à l'avis des communautés de communes et à la décision des 61 communes, sur leur adhésion à la charte.

Directeur de la publication : Michel Sommier **Comité de rédaction :** C. Dautrey - C. Gondre - C. Pichoud - M. Sommier **Graphisme :** R. Ferré montagnecreative.com © **Photos :** Couverture R. Ferré - P. Saulay **Impression :** Imprimerie des Alpes - Gap **Courriel :** info@ecrins-parcnational.fr **Site Web :** www.ecrins-parcnational.fr Édité par le Parc national des Écrins Domaine de Charance, 05000 GAP - tél. 04 92 40 20 10

Avec le soutien financier du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

L'ÉCHO DES ÉCRINS N°35 - novembre 2011 - Journal d'information du Parc national des Écrins - 22 000 exemplaires sur du papier PEFC 70% - FCBA-08/008892 (Gestion responsable des forêts). ISSN 1285-1434





Les Ecrins
Parc National

L'ESSENTIEL du projet de Charte

du Parc national des Écrins

PROJET DE CHARTRE



Ce document constitue la «note de présentation non technique» du projet de charte du Parc national des Écrins, telle que prévue à l'article R123-6 du code de l'environnement, indiquant les caractéristiques les plus importantes du projet.

Mai 2011

→ Vers un « nouveau » parc national

Le parc national des Écrins, créé en 1973, a pour objectifs de protéger les patrimoines exceptionnels de son territoire et de favoriser son développement durable.

La loi votée en 2006 réformant la politique des parcs nationaux a fixé le cadre de la nouvelle gouvernance des parcs nationaux français. Elle prévoit que les parcs nationaux soient dorénavant guidés dans leur action par une charte, définie pour 15 ans, exprimant un projet de territoire pour le cœur (ex zone centrale) et de l'aire optimale d'adhésion (ex zone périphérique). La charte est élaborée en concertation avec les acteurs du territoire, et en particulier les communes qui sont invitées à y adhérer. Elle se base sur près de quarante ans d'expérience et d'actions menées ensemble.

Après la consultation institutionnelle des partenaires du territoire et l'enquête publique dans les 61 communes, le Conseil d'Etat statuera sur le texte final. Sur cette base, les communes de l'aire optimale d'adhésion décideront de leur volonté d'adhérer et dessineront ainsi, au-delà du cœur, le périmètre du parc national.



■ Fondamentaux

Le Ministère de tutelle a défini par arrêté ministériel les principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux. Ce document précise ce que sont les parcs nationaux, présente les enjeux et processus liés aux chartes, et explicite les principales modalités de gestion dans le cœur et dans l'aire d'adhésion.

■ Le caractère du parc national

Définir le caractère du parc national des Écrins, c'est décrire la dimension originale et particulière de ce territoire exceptionnel, dont les partenaires de la charte ont la responsabilité. Pour cela, les acteurs doivent en avoir une vision commune.

Le texte présenté en introduction à la charte décrit les principaux éléments de ce caractère, dont la préservation est à la base de la démarche du Parc.

■ Animation, pilotage et évaluation de la charte

L'animation du projet de territoire nécessite une forte implication des acteurs locaux, communes et intercommunalités, Départements et Régions, organismes socioprofessionnels et associatifs, services et opérateurs de l'Etat, et l'établissement public du parc national des Écrins.

Des conventions d'application de la charte pourront en préciser les axes concrets

de mise en œuvre à court et moyen termes.

Le Conseil d'administration de l'établissement public du parc national est le moteur de cette politique partenariale. La coordination des équipes techniques respectives des partenaires pour traduire en actions les axes tracés par la charte est également un enjeu important. L'équipe technique de l'établissement public du parc national joue un rôle majeur dans l'organisation de ces coopérations et de ces échanges. Acteur du projet parmi les autres acteurs, l'établissement public du parc a cependant une responsabilité et une mission toutes particulières. A la coordination générale du projet s'ajoute le soutien méthodologique, l'appui en ingénierie et les subventions qu'il peut apporter, en complément d'autres partenaires financiers.

Le pilote de la charte est le président du Conseil d'administration, avec l'appui du directeur et de l'équipe technique. Le Conseil d'administration bénéficie des avis du Conseil scientifique, notamment en matière d'évaluation et de veille stratégique et scientifique, et des contributions des commissions du Conseil économique, social et culturel du parc, en particulier pour le suivi de la charte.

L'évaluation de la charte permet d'impliquer les partenaires. Informés du suivi opérationnel, ils construisent une démarche solide, partagent les constats pour en tirer les enseignements et ajustements éventuels.

Le principe retenu est l'évaluation continue, selon une combinaison souple et évolutive (suivis annuels, bilans ponctuels, évaluations intermédiaire et finale).

Après la présentation d'un diagnostic du territoire et des grands enjeux auxquels celui-ci doit faire face, la charte contient :

- des orientations pour l'aire d'adhésion ;
- des objectifs pour le cœur du parc, avec les mesures d'application de la réglementation spécifique au cœur ;
- une cartographie des vocations dominantes pour les différentes zones du territoire.



→ Diagnostics et enjeux

La charte a été élaborée à partir d'un diagnostic du territoire (patrimoines naturel, culturel et paysager, influences et conséquences du climat, évolution démographique et tendances socio-économiques). Ces éléments sont présentés de manière synthétique dans la charte. A partir de ce diagnostic, les grands enjeux et vocations du territoire ont été tracés. Les principaux sont présentés succinctement ci-dessous.

Eléments de diagnostic patrimonial et climatique	Les grands enjeux de développement durable pour les 15 ans à venir	Eléments de diagnostic démographique et socio-économique
<ul style="list-style-type: none"> Relief et climat rigoureux, et contraintes d'accessibilité des ressources naturelles, ont forgé des valeurs de solidarité, de respect, de sobriété et d'humilité ainsi que le goût de l'effort. Le parc national des Ecrins est marqué par la haute-montagne, sa verticalité, sa minéralité, avec 150 sommets de plus de 3 000 m d'altitude, des vallons sauvages et des grands paysages glaciaires, mais aussi l'histoire de l'alpinisme. Les cols et les belvédères offrent au promeneur un panorama incomparable sur une multitude de lacs d'altitude, de cascades, de torrents sauvages et sur de vastes alpages riches d'un patrimoine bâti révélant une occupation pastorale millénaire. Les paysages remarquables des vallées liés aux activités agricoles et forestières et l'implantation des nombreux villages au plus près des ressources naturelles contribuent à forger la forte identité du territoire. Un « château d'eau » fournissant une ressource de qualité à partager au sein d'un territoire bien plus vaste (irrigation, consommation, production énergétique, biodiversité). Positionné à un carrefour biogéographique, le massif des Ecrins accueille 1 800 espèces végétales, dont 168 patrimoniales, 75 espèces de mammifères, 235 d'oiseaux, 13 de reptiles, 20 de poissons et 10 d'amphibiens. Un réseau de milieux naturels ou semi-naturels favorable aux migrations et aux connexions biologiques avec les régions plus éloignées. Une connaissance du territoire, fruit de plus de 35 années d'observation et de suivi par les équipes de l'établissement public et par ses partenaires. Un fort investissement dans la connaissance des patrimoines naturels et culturels et une demande croissante de partage des savoirs au sein de réseaux d'acteurs économiques et associatifs, et à destination des habitants. Un besoin de prospective pour mieux comprendre et anticiper sur les grands changements en cours (climat). Un petit patrimoine bâti abondant (fours, chapelles, fontaines...), un habitat diversifié, traduisant autant de modalités d'adaptation aux contraintes. De nombreux patrimoines immatériels et activités traditionnelles ont forgé une culture et un art d'habiter la montagne. La qualité exceptionnelle de ses environnements naturel, culturel et paysager - toile de fond d'un cadre de vie de grande qualité - ainsi que les valeurs montagnardes qui leurs sont associées, constituent à la fois un patrimoine et une ressource pour l'avenir. L'attractivité du territoire (pour le tourisme ou les populations désirant s'y installer) est étroitement liée à la préservation de son image très positive. 	<ul style="list-style-type: none"> Le partage de valeurs d'exigence, d'exemplarité, de solidarité et d'éco-responsabilité La préservation du caractère du parc national La transmission d'un cadre de vie de qualité aux générations futures La gestion durable des ressources naturelles Le maintien des populations, des activités et des services dans les villages et les bourgs L'essor économique durable des filières agricoles, touristiques et artisanales La conservation de la biodiversité, des paysages naturels ou créés par l'homme, et des continuités écologiques La connaissance du territoire et de ses évolutions afin de mieux préparer l'avenir Le partage des patrimoines culturels et des savoir-faire ruraux et montagnards L'attractivité et l'image du parc national 	<ul style="list-style-type: none"> La population (32 554 habitants en 2006) s'accroît le plus souvent au profit des bourgs centres. Elle vieillit, et la relève des plus de 60 ans n'est plus assurée par les moins de 20 ans. Le territoire est attractif pour les habitants venant de zones éloignées. L'amélioration des qualifications professionnelles des jeunes ne trouve pas suffisamment satisfaction dans l'offre d'emplois qualifiés sur le territoire. La moitié des actifs résidant dans le parc national travaille dans leur commune de résidence, 25 % dans des zones voisines et 5 % dans les grandes villes périphériques. Les services courants à la population sont disponibles dans seulement la moitié des communes. Tendance renforcée par leur concentration progressive sur les chefs-lieux de canton. Cette organisation territoriale implique une quasi-obligation du recours à la voiture individuelle pour accéder aux services. Du fait de son relief très accentué et des risques naturels, la part de territoire habitable est faible. Le développement rapide du parc de logements (42 704 logements en 2006) dû au nombre croissant de résidences secondaires se traduit par une importante pression foncière. 3 200 entreprises, aux 2/3 dans les services. Un tourisme saisonnier centré en hiver sur les stations (145 000 lits) et le ski, et plus diffus en été (hébergements disséminés), reposant sur la valorisation des richesses patrimoniales. Un fort potentiel d'hébergement, mais une « destination Ecrins » à promouvoir face à la concurrence d'autres régions. Une forêt occupant 16% du territoire, dont seulement 10% du potentiel productif est utilisé en raison du relief, alors que la demande en bois-énergie s'amplifie. Une agriculture encore bien présente (700 emplois, 100 bergers), mais de fortes incertitudes sur son avenir : un métier qui évolue ; 25% d'exploitations seraient sans succession d'ici à 10 ans. L'innovation et la diversification des productions permettent de valoriser tous les espaces, des fonds de vallées aux alpages. 77 000 ha de ressource herbacée répartie sur plus de 250 alpages et soumis à une pression pastorale croissante. 26 000 ha de surface agricole en vallée, d'une importance primordiale pour les 500 exploitations agricoles, dont le nombre diminue.



→ Les orientations pour la zone d'adhésion

Les orientations de protection, mise en valeur et développement durable portent sur l'aire d'adhésion (composée par les communes de l'ancienne zone périphérique qui font le choix d'approuver la charte). C'est un nouvel élan pour le partenariat débuté dès la création du parc en 1973. Le cap est ainsi donné, en concertation, sans pouvoir réglementaire de l'établissement public du parc, mais en s'appuyant sur un partenariat contractuel. La mise en œuvre, détaillée dans la charte, précise l'implication de l'établissement public et des autres partenaires. Ces orientations décrivent une vision du territoire, une ambition vers laquelle les partenaires de la charte souhaitent tendre au cours des 15 prochaines années. Certaines des mesures de l'aire d'adhésion peuvent également concerner le cœur du parc.

<p>Orientation 1.1. Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions</p> <p>Orientation 1.2. Faire vivre une culture commune</p> <p>Orientation 1.3. Développer l'éducation à l'environnement et au territoire</p> <p>Orientation 1.4. Mutualiser les expériences au sein des réseaux d'espaces protégés</p>	<p>Pour un espace de culture vivante et partagée</p> <p>Une première ambition du projet pour le territoire est de compléter la connaissance de la nature, des activités qui s'y exercent et des relations entre l'une et les autres. La connaissance acquise ensemble permet de construire une culture commune, dont les valeurs de respect de l'environnement et d'autrui, sont le ciment que chacun apporte.</p> <p>■ La connaissance d'un territoire est utile à tous. C'est pourquoi les domaines d'étude sont choisis en fonction des principaux enjeux, et les méthodes de recueil des informations harmonisées. L'évolution des paysages, des milieux, des espèces est observée et étudiée, ainsi que la vie humaine et socioéconomique, pour avoir une compréhension globale.</p> <p>Tout protocole d'observation s'attache à répondre précisément à des questions relatives au suivi des espèces, des milieux, du cadre de vie ou des activités socio-économiques. L'information recueillie est disponible pour éclairer les projets d'aménagement du territoire. Les informations sur l'organisation de l'espace et les interactions entre activités, espèces, et milieux sont partagées et constituent un enrichissement mutuel sur le territoire des Ecrins. La connaissance permet ainsi aux élus et décideurs de mieux comprendre, anticiper, et choisir les projets d'avenir.</p> <p>■ La culture vivante, c'est ce foisonnement d'intérêts, d'initiatives, de passions qui nous anime. Arts, lettres, modes de vie, éthique, traditions, savoir-faire, langage... que nous partageons évoluent d'une génération à l'autre, s'enrichissent et font la valeur de notre territoire. Cela suppose de nous rencontrer et d'être à l'écoute pour connaître ce patrimoine, le conserver et le transmettre, qu'il s'agisse d'écrits, photos, paroles, œuvres, pratiques, métiers, ...</p> <p>Mais c'est tout particulièrement au territoire de montagne, à ses spécificités, que l'on s'intéresse car cette culture montagnarde est unique et précieuse. Fêtes ou veillées, événements, spectacles ou foires sont des occasions de convivialité et de partage. Chacun a accès à la culture, à l'innovation et les jeunes ont naturellement une place et un rôle déterminant à jouer car ils sont les habitants et les décideurs de demain.</p> <p>■ Les écoliers du territoire font l'objet d'une attention particulière, pour la découverte de l'environnement et l'acquisition d'une expérience de la montagne. Les professionnels et les nombreux relais associatifs organisent ensemble leurs interventions. Mais plus largement nous avons tous à apprendre continuellement et réciproquement de la nature, et à adapter nos comportements pour la préserver.</p> <p>■ L'ouverture aux autres et les expériences menées dans des régions ou des pays voisins ou plus éloignés sur l'arc alpin, alimentent la réflexion sur la gestion et le devenir de notre espace. Cette coopération est au service de la compréhension et de la reconnaissance de nos particularités. Elle contribue à améliorer nos conditions de vie et à mieux préserver notre environnement.</p>	<p>Application Cœur du parc national</p> <p>♥</p> <p>♥</p> <p>♥</p>
<p>Orientation 2.1 Aménager un territoire durable</p> <p>Orientation 2.2. Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural</p> <p>Orientation 2.3. Développer l'éco-responsabilité</p>	<p>Pour un cadre de vie de qualité</p> <p>Nous sommes dans un contexte de raréfaction des ressources, de croissance démographique et d'élévation du coût de l'énergie. Cette tendance générale nous oblige à être plus économes et à mieux gérer notre territoire. Se projeter dans l'avenir et planifier sont dès lors indispensables. Les collectivités locales et leurs groupements sont responsables des choix d'aménagement et d'urbanisme. L'établissement public du parc n'a pas de pouvoir réglementaire mais se doit d'apporter sa capacité d'expertise et de faciliter le travail pour faire les choix adaptés. La confiance réciproque est de mise comme la rencontre sur le terrain.</p> <p>■ Les « bonnes terres » sont rares en montagne, les milieux naturels sont fragiles et notre société a naturellement besoin de se développer. La priorité est de préserver les terres agricoles comme l'ont fait des générations avant nous. Les constructions et les aménagements sont réalisés sous le signe de la qualité environnementale, et respectent les milieux naturels.</p> <p>Nous apprécions la qualité des paysages dans notre vie quotidienne et nous profitons économiquement de leur attrait. L'organisation des villages comme les façons de construire s'attachent à modeler un habitat qui s'adapte au terrain et profite des atouts du climat. Les maisons anciennes sont réhabilitées avant d'envisager les constructions nouvelles dans la continuité de l'existant. Un soin particulier est porté dans le choix des matériaux. Les abords des habitations, les espaces publics sont entretenus, et les entrées de village attractives. Un effort vise à enfouir les lignes aériennes.</p> <p>La publicité est organisée, elle concilie la qualité du paysage et la nécessité d'informer et de promouvoir le territoire avec un souci de cohérence. De même, grâce au plan local de circulation motorisée dans les espaces naturels, les usagers connaissent les règles pour éviter les conflits et les nuisances.</p> <p>■ Les ouvrages bâtis de valeur constituent le patrimoine dont nous avons hérité collectivement. Pour les conserver, les artisans et les entrepreneurs transmettent leur savoir-faire et le valorisent dans la restauration des bâtiments. Les projets sont élaborés avec l'appui d'experts s'adaptant à chaque cas : entretien, préservation, évolution quand cela est nécessaire. Le travail s'organise, dès l'amont des projets, pour favoriser l'échange des compétences avec une assistance technique et financière dans la mesure du possible. L'accompagnement est déployé pour aider les projets de construction dans le bâti existant. La conciliation des besoins avec la réduction de la consommation d'énergie et/ou le recours aux énergies renouvelables est prioritaire.</p> <p>■ Sobriété et esprit de solidarité des hommes ont été et sont de plus en plus nécessaires pour garantir une vie sociale en harmonie avec la planète. Nos comportements et nos conduites de projet tiennent compte de l'impact qu'ils ont en déchets, en énergie, en ressources. Ainsi nous concilions qualité de vie et responsabilité envers les générations futures.</p> <p>La géographie du territoire nous oblige à beaucoup nous déplacer. Nous cherchons individuellement à grouper nos déplacements, à utiliser des modes de transports doux. Les collectivités organisent une offre de transports collectifs adaptée aux déplacements quotidiens et touristiques.</p> <p>La réduction de la consommation énergétique est prioritaire. Elle est complétée par une recherche de pérennité et de réversibilité des installations. Le choix d'énergies renouvelables est adapté au potentiel local, bois-énergie, énergie solaire, géothermie, biomasse, hydroélectricité... Il préserve la qualité des paysages, de la faune et de la flore.</p>	<p>Application Cœur du parc national</p> <p>♥</p> <p>♥</p> <p>♥</p>

<p>Orientation 3.1. Maintenir les paysages remarquables</p> <p>Orientation 3.2. Préserver les milieux naturels et les espèces</p> <p>Orientation 3.3. Soutenir la filière bois-forêt de montagne dans le respect de la biodiversité</p> <p>Orientation 3.4. Préserver la ressource en eau et les milieux associés</p> <p>Orientation 3.5. Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception</p> <p>Orientation 3.6. Soutenir la gestion globale des alpages</p>	<h3>Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire</h3> <p>■ Les paysages comptent pour beaucoup dans l'attractivité du territoire. Les grands sites paysagers, résultant souvent d'activités montagnardes séculaires, sont à préserver en priorité. Bien sûr les usages évoluent, mais ils veillent à préserver les éléments singuliers qui font la valeur patrimoniale des sites, et à respecter les activités agricoles, pastorales, forestières. Les canaux d'irrigation, murets, abris pastoraux, clapiers et autres haies taillées, petits vignobles, ponts archaïques... sont autant d'exemples de cette richesse à conforter en adaptant les usages. Les choix sont discutés avant d'engager l'action.</p> <p>■ La vie des espèces sauvages et des milieux naturels est souvent étroitement liée au caractère alpin du massif et influencée par les activités agricole, pastorale, forestière et par la gestion de l'eau. Les actions doivent donc être réfléchies. L'identification des trames verte (milieux terrestres) et bleue (milieux aquatiques et cours d'eau) permet de conforter la solidarité entre les espaces naturels et les espaces exploités. Les moyens employés comprennent notamment des mesures agri-environnementales, l'animation des sites Natura 2000, la gestion des réserves naturelles. A l'inverse, le niveau des populations d'espèces sauvages ou de plantes envahissantes posant des problèmes est évalué, notamment pour rester compatible avec les activités humaines.</p> <p>■ La forêt assure plusieurs fonctions : production de matériaux et de bois-énergie, accueil du public, protection contre les risques naturels, « vitrine » d'une biodiversité et de paysages remarquables. L'équilibre écologique est recherché dans les plans de gestion forestiers. Le regroupement des petites parcelles disparates est favorisé. Le câble et la traction animale sont encouragés dès lors qu'ils constituent une alternative à la création de pistes. Bois-construction et bois-énergie sont valorisés par l'amélioration de l'approvisionnement, du séchage, du stockage et du sciage. Le mélèze est privilégié dans les situations climatiques favorables. L'organisation de l'affouage s'adapte à la forte progression de la demande en bois-bûche.</p> <p>■ Le massif des Écrins est le château d'eau naturel d'un espace beaucoup plus vaste. La solidarité entre ses différents usages s'illustre particulièrement avec la circulation de l'eau descendant des glaciers jusqu'aux villages, villes et espaces agricoles, permettant au passage la production de neige et d'électricité. Pour l'eau et les milieux aquatiques, la conciliation entre qualité biologique et usages est définie dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Les activités humaines respectent l'état naturel des zones humides, des cours d'eau et des lacs, dont le rôle écologique est primordial.</p> <p>■ Les vocations agricoles et pastorales du territoire sont affirmées. Les terres sont à préserver dans les documents d'urbanisme, les exploitations sont insérées dans leur environnement en évitant les pollutions du sol et de l'eau. Les productions locales et biologiques sont encouragées. La consommation des produits du territoire par la population de proximité est favorisée. La commercialisation s'appuie sur l'image de la montagne, la notoriété des savoir-faire des terroirs et sur le confortement des outils de transformation locaux. Les prairies naturelles fauchées sont reconnues pour leur richesse biologique et leur qualité alimentaire. Leur valeur paysagère, comme celle des terres agricoles profitent aux agriculteurs qui peuvent diversifier leur activité par le tourisme. Les acteurs locaux engagent une réflexion visant à proscrire, sur tout ou partie du territoire, l'usage des organismes génétiquement modifiés.</p> <p>■ Le pastoralisme veille à l'équilibre des ressources en eau, en herbe et des surfaces pâturées. Les plans pastoraux sont privilégiés pour adapter les équipements, la taille des troupeaux et le gardiennage, gérer les risques sanitaires... Dans les situations exposées aux grands prédateurs, les éleveurs et les bergers bénéficient d'un appui dans une logique de prévention.</p>	<p>Application Cœur du parc national</p> <p>♥</p> <p>♥</p> <p>♥</p> <p>♥</p>
--	---	--

<p>Orientation 4.1. Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire</p> <p>Orientation 4.2. Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil</p> <p>Orientation 4.3. Développer le partenariat avec les stations touristiques</p> <p>Orientation 4.4. Partager et valoriser l'image « Parc national »</p>	<h3>Pour l'accueil du public et la découverte du territoire</h3> <p>Les actions privilégient l'intervention des acteurs locaux dans un accueil chaleureux guidant la découverte du territoire. Authenticité, partage, rencontre et échange sont les valeurs qu'attendent résidents et visiteurs pour découvrir les patrimoines à partir des lieux de vie.</p> <p>■ Le tourisme offre une découverte de grande qualité. L'accueil intègre la dimension « parc national » et oriente ses produits avec cette identité. L'éco-tourisme se généralise permettant aux visiteurs d'accéder aux patrimoines et aux activités dans le respect de la nature et de l'environnement. Les professionnels du tourisme travaillent ensemble pour créer une offre complète, diversifiée intégrant hébergement, découverte, services et transports notamment. Les activités de nature sont une part importante de l'économie et puisent directement leur source dans la qualité de l'environnement. Ces pratiques se font dans un esprit de responsabilité, en connaissance de la sensibilité des milieux et pour limiter les impacts dommageables. Tous les publics sont bienvenus et les produits de découverte sont adaptés aux plus jeunes comme aux plus âgés, en prenant en compte tous les handicaps. Les centres d'accueil, offices de tourisme, maisons du parc, musées... sont peu à peu aménagés en conséquence.</p> <p>■ L'accueil est réfléchi pour que l'offre réponde précisément aux besoins. En vallée, une bonne complémentarité des structures d'accueil et d'information (dont les maisons du parc) est recherchée. Elle s'illustre par des services complémentaires. En altitude, les refuges participent à ce réseau sur des sites naturels remarquables. Ils tiennent à ce titre une place privilégiée pour informer le public sur la montagne et la haute montagne. Leur intégration dans l'environnement (paysage, énergie, traitement des déchets, fonctionnement quotidien) est peu à peu améliorée. En matière de signalétique, une cohérence est recherchée pour renforcer l'image et l'identité du parc national à l'échelle du massif. Cette cohérence depuis les grandes voies de circulation routière jusqu'aux sentiers, doit permettre une approche progressive et logique du massif, et contribuer à la découverte des patrimoines à partir des lieux de vie. Le réseau de sentiers est renforcé pour favoriser également le passage dans les villages et assurer une continuité pour des parcours itinérants inter-vallées en associant les structures d'hébergement existantes ou à créer.</p> <p>■ Stations touristiques hivernales et estivales, bourgs et villes sont tournés vers un tourisme qui complète l'accueil rural diffus des vallées. La douzaine de stations d'hiver jouent un rôle majeur dans l'économie, créant des emplois qui profitent aux vallées. Dans une démarche de progrès, elles diversifient leur offre pour s'adapter aux changements et pour une valorisation réciproque des patrimoines naturels et culturels. La prévention des impacts sur la faune et la flore s'intègre dans les aménagements et dans les comportements. Conscientes de la part qu'elles ont dans le maintien de l'agriculture et de la dynamique artisanale, elles jouent la carte de la solidarité qui bénéficiera à tous à long terme. Le transport collectif est organisé et les espaces publics sont soignés.</p> <p>■ L'image du parc national des Écrins est fédératrice. Elle repose sur des valeurs à respecter et des engagements solides. La promotion du territoire se fait à l'échelle du massif. Régions, départements, communes et vallées construisent ensemble une vision commune fondée sur le caractère et les valeurs montagnardes. La diversité et la complémentarité du territoire sont les atouts que le marquage et le référencement « Parc national » s'appliquent à développer dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture et de l'artisanat. L'utilisation de l'image du territoire reconnu - marque « Parc national » -, suppose un engagement éthique et des valeurs partagées.</p>	<p>Application Cœur du parc national</p> <p>♥</p> <p>♥</p>
---	---	--

→ Les objectifs pour le cœur du Parc

Les objectifs de protection des patrimoines naturel, culturel et paysager sont définis par décret pour le cœur du parc (espace identique à l'ancienne zone centrale). Au nombre de 7, ils se réfèrent aux « Principes fondamentaux » communs et applicables aux parcs nationaux français. Leur mise en œuvre est détaillée dans la charte et repose sur trois niveaux d'intervention :

- ♥ Des mesures contractuelles prévues pour l'aire d'adhésion et applicables dans le cœur de manière spécifique en raison d'enjeux de protection particuliers ;
- Des mesures contractuelles spécifiques au cœur tenant compte des enjeux (caractère, sensibilité des patrimoines), des patrimoines hébergés et des activités qui s'y exercent (refuges par exemple) ;

Des modalités d'application de la réglementation dans le cœur, prises en application du décret 2009-448 du 21 avril 2009, qui, en tenant compte des usages préexistants, précisent la réglementation exclusivement dédiée au cœur du parc national. Elles sont détaillées dans un chapitre dédié de la charte.

Objectif 1 : Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissances

- ♥ La connaissance du territoire est acquise en partenariat et partagée, du local à l'international, en vue d'une stricte protection des patrimoines. Les investigations sont ciblées sur des espèces caractéristiques des milieux d'altitude et sur les endémiques. La relation entre les activités humaines et leurs conséquences sur l'évolution des milieux est approfondie, notamment en ce qui concerne les alpages - l'interaction entre pastoralisme et espèces sauvages - les glaciers, les lisières forestières. La connaissance de la fréquentation de la montagne est également renforcée ainsi que l'évaluation de l'impact des changements climatiques et de la qualité de l'eau.
- La connaissance de l'évolution naturelle de la réserve intégrale du Lauvitel prend une acuité particulière du fait de ce haut niveau de protection. Elle constitue en effet un espace de référence dans un réseau en cours de constitution à l'échelle des Alpes.

Objectif 2 : Préserver le patrimoine culturel du cœur

- ♥ La montagne du cœur de parc est exploitée par les bergers et les forestiers depuis la préhistoire. Les vestiges trouvés et les paysages hérités sont des témoignages de valeur pour le patrimoine. La haute montagne a suscité des conquêtes à partir du XIX^{ème} siècle et donné naissance au métier de guide, aux sociétés alpines, à l'édification de refuges, à la création d'itinéraires de découverte, d'abris, de témoignages religieux... La conservation et la valorisation des patrimoines est prioritaire sur ces éléments liées à l'archéologie d'altitude, à l'agropastoralisme et à l'histoire de l'alpinisme. La transmission de cette mémoire est assurée par des actions pédagogiques et par l'incitation des jeunes à découvrir la haute montagne.
- L'alpinisme se pratique sans modifier l'environnement. Par convention, les conditions d'équipement préservent les voies historiques, conservent des espaces d'aventure et veillent à ne pas transposer les pratiques d'escalade de basse altitude à la haute montagne.
- Les sites archéologiques d'altitude font l'objet d'une veille en évitant de développer leur fréquentation.

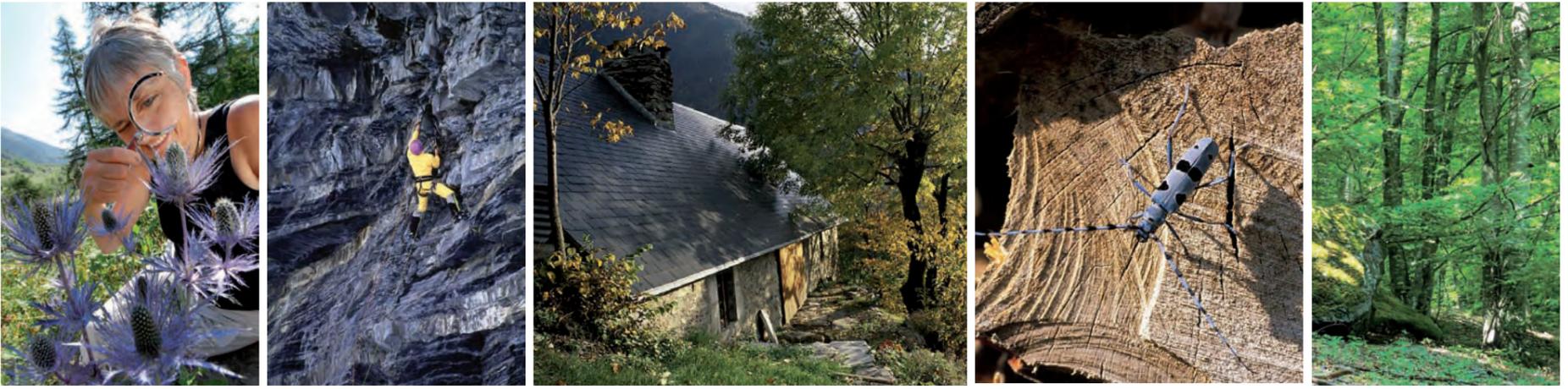
Objectif 3 : Préserver et re-qualifier les éléments du patrimoine construit du cœur

- La vocation pastorale des cabanes d'alpage est réaffirmée. Les travaux nécessaires aux besoins des bergers sont réalisés en intégrant la nécessité d'améliorer leur insertion dans le site, le confort, l'isolation thermique, la production d'énergie et la gestion des déchets. Un document d'inventaire des bâtiments et de typologie architecturale guide l'entretien, la restauration, la rénovation ou la construction neuve.
- Les refuges datant des différentes périodes racontent l'histoire de l'alpinisme et reflètent l'évolution des pratiques d'accueil en montagne. Leur architecture évolue, innove et intègre là aussi les techniques de construction, de production d'énergie, l'approvisionnement et la gestion des déchets...
- Les terrasses de prés de fauche, clapiers, murets, canaux, champs... ont été créés au fil du temps par maints travaux, bien visibles. Ce petit patrimoine construit est reconnu sur le plan patrimonial et économique. Il est maintenu autant que possible par l'usage traditionnel ou conservé.
- Dormillouse et Confolens sont emblématiques de l'habitat montagnard en site isolé. Ils évoluent avec les nouveaux usages et profitent des énergies renouvelables mais conservent leur cohérence architecturale et leur caractère de hameaux habités du cœur de parc.

Objectif 4 : Faire du cœur un espace d'éco-responsabilité

Découverte, activités, travaux, manifestations, vie quotidienne... toute action dans le cœur est exemplaire en termes de respect de l'environnement et de la préservation de la qualité de vie. Il en va de l'attractivité du territoire et de son image positive.

- ♥ Réversibilité et sobriété, gestion des ressources (eau, énergie...), organisation de la fréquentation, approvisionnements, déchets, accès et mobilité, bruit et éclairage... sont réfléchis et contenus.
- Le fonctionnement des refuges est adapté à chaque situation (altitude, accessibilité, capacité d'accueil...).
- Les installations et les aménagements répondent au principe de réversibilité.
- Les aménagements et les accès routiers sont limités et améliorés pour atténuer les nuisances sur l'environnement.
- Les produits - agricoles, forestiers... - issus du cœur de parc bénéficient le plus possible d'une certification ou d'un éco-label environnemental.



Objectif 5 : Conserver les paysages, les milieux et les espèces du cœur

Paysages et milieux naturels, espèces de la faune, de la flore...Le patrimoine du cœur bénéficie d'une gestion conservatoire. Les mosaïques de milieux, les fonctionnalités et continuités écologiques, contribuent à la conservation d'un niveau très élevé de biodiversité. Une attention accrue porte sur les écosystèmes de très haute altitude, les zones refuges de la faune et les espèces telles que le lagopède alpin et le lièvre variable.

- ♥ Un bon état de conservation des milieux naturels fragiles résulte de certaines pratiques bénéfiques ou d'actions de génie écologique, de mise en défens et de restauration d'habitats dégradés ou de conservation selon les enjeux. Le suivi des glaciers, de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sont des priorités comme la mise en conformité de l'assainissement des hébergements d'altitude.
- L'équilibre parfois fragile entre les activités humaines, le caractère du parc national et la vulnérabilité de certains écosystèmes est recherché. La fréquentation et notamment certaines pratiques sont organisées par conventionnement pour préserver l'intégrité des milieux et des espèces fragiles. C'est le cas notamment pour l'escalade, le canyoning, le vol à voile et le vol libre. L'accent est mis sur la sensibilisation des pratiquants et des professionnels de l'encadrement pour adopter des comportements vertueux.

Objectif 6 : Renforcer la gestion des ressources agropastorale et forestière

- ♥ Pour les alpages, la prise en compte des zones de nidification des galliformes de montagne, la lutte contre les maladies d'élevage, la conservation en bon état des pâturages sont prioritaires. Les ravitaillements sont coordonnés entre refuges et alpages. Le plan national relatif aux grands prédateurs s'applique.
- A mi-charte, la moitié des alpages du cœur bénéficient de contrats intégrant des engagements de bonnes pratiques. Les prairies naturelles devenues très rares font l'objet d'une gestion conservatoire dans le cadre de plans de gestion.
- ♥ Pour la forêt, l'identification des enjeux naturalistes est transcrite dans les plans de gestion et dans les clauses particulières des catalogues de vente des coupes. L'exploitation utilisant le schéma de desserte existant et l'emploi du câble est privilégiée.
- Des îlots de forêt épargnée de l'exploitation sont créés pour augmenter la diversité des écosystèmes forestiers. Les plans de gestion privilégient le mélange des essences. Les forêts d'altitude pour la restauration des terrains en montagne évoluent naturellement, sauf en cas d'intervention impérative de sécurité.

Objectif 7 : Organiser la découverte du cœur

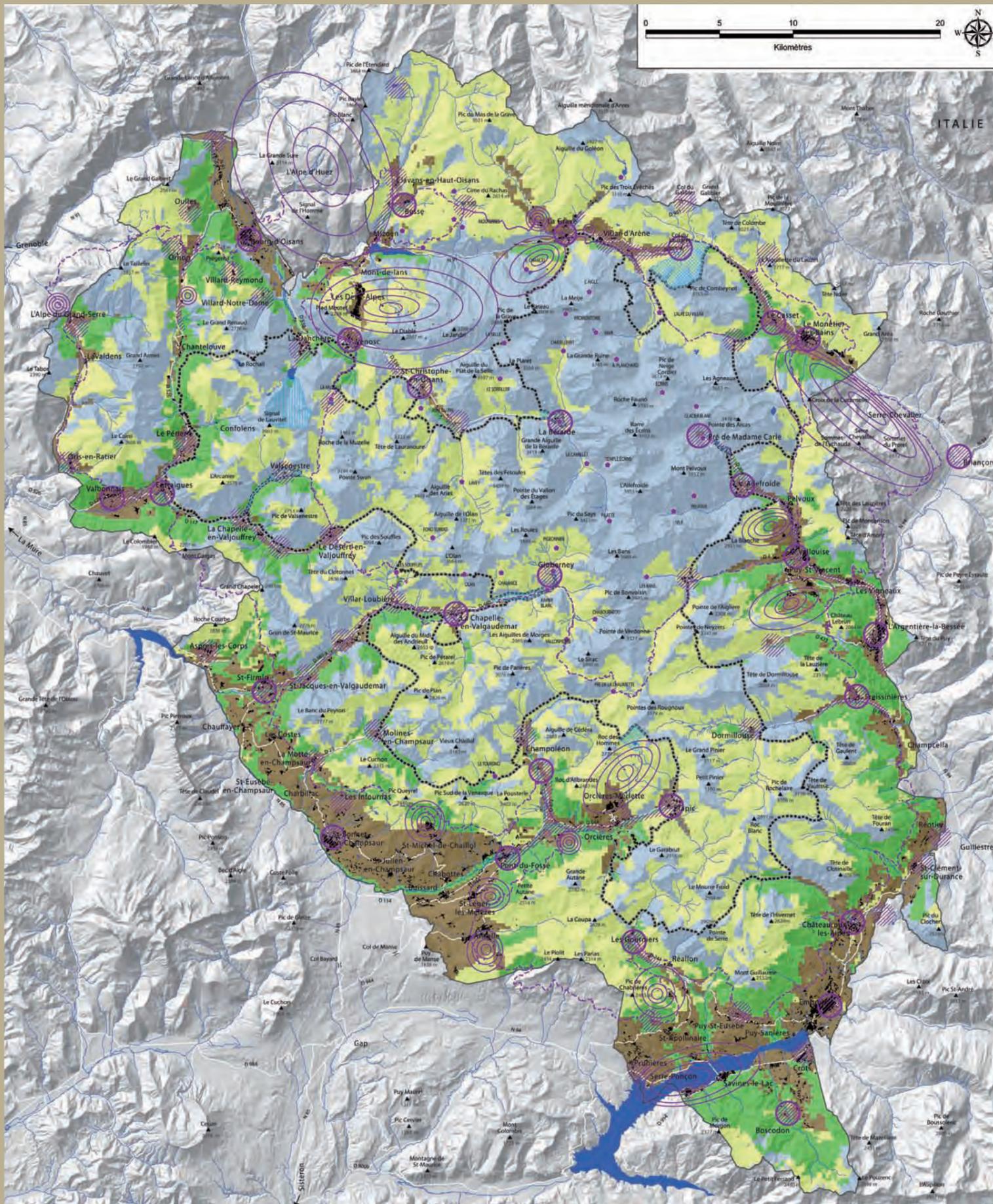
Le cœur du parc, haute montagne par excellence, est un lieu de tranquillité et de ressourcement où la progression suppose effort et autonomie. Les professionnels donnent accès à cette découverte en privilégiant ces conditions : économie de moyens, discrétion et compatibilité avec le caractère des lieux, intégration et réversibilité des aménagements, respect de la sensibilité des sites dans les pratiques.

- ♥ La quiétude des lieux est préservée et l'éco-responsabilité, l'astronomie... initiées. Les manifestations sont encadrées.
- Les aires de stationnement, premiers pas dans la découverte, sont soignées. Le réseau de sentier est entretenu par convention, il assure la continuité avec les itinéraires de l'aire d'adhésion. La signalétique est discrète et réversible.
- Les refuges valorisent l'histoire de l'alpinisme par des expositions, des événements... Ils proposent au menu recettes et produits locaux.
- Les pratiquants des activités de nature sont sensibilisés. L'escalade et l'alpinisme préservent l'intégrité du cœur par une typologie de sites et d'équipements. Des conventions avec les fédérations sportives viennent préciser les conditions de pratique.

Les modalités d'application de la réglementation dans le cœur

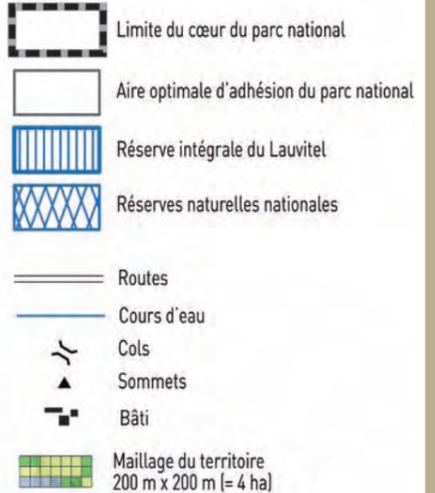
Elles sont prises en application du décret 2009-448 du 21 avril 2009, tout en tenant compte des usages préexistants. Détaillées dans la charte, elles précisent la réglementation dans les différents domaines couverts par la réglementation du cœur : protection du patrimoine naturel et culturel, travaux, activités dans le cœur du parc.

La cartographie des vocations



La charte du parc national comporte une carte à l'échelle du 1/100 000^{ème}, qui indique les vocations dominantes sur le territoire. Elle illustre les grands équilibres à privilégier sur lesquels s'engagent l'établissement public et les communes adhérentes à l'échelle du massif.

Une version en taille réduite de cette carte est présentée ci-contre. La charte présente également quatre vignettes associées, non reproduites ici, qui précisent les dynamiques fonctionnelles : économie de l'élevage et enjeux de filières, pôles de vie et dynamiques touristiques, éléments d'une « trame verte et bleue », grands enjeux paysagers.



La montagne sauvage

Ce sont majoritairement des milieux de haute montagne à dominante minérale (glaciers et neiges permanentes, milieux rocheux, moraines, éboulis actifs et stabilisés plus ou moins colonisés, combes à neige...). On y trouve également des milieux de moyenne montagne comprenant des falaises, des landes, des fourrés et des lambeaux de forêt, peu ou pas exploités à cause du relief ou de la pauvreté de la ressource.



La montagne forestière

Les forêts présentent une grande diversité de peuplements à maturité variable (hêtraie-sapinière, pessière, mélèzin, pinède, cembraie, aulnaie riveraine des grands cours d'eau et des plaines humides...). Les massifs forestiers sont généralement constitués d'une mosaïque de milieux incluant des clairières plus ou moins vastes, des landes arbustives, des éboulis colonisés de pied de pente, des pâturages en sous-bois et des « vides ruprestres » inhérents au relief accidenté.



Les espaces de découverte et d'accueil

Ce sont des lieux dans lesquels le niveau ou le potentiel de fréquentation est significatif. Ils requièrent des stratégies d'offre de découverte et de gestion des impacts potentiels adaptées.



Des sites touristiques ou sportifs faiblement aménagés



Des polarités avec infrastructures dédiées à l'accueil touristique



Des espaces associés aux stations touristiques



Des itinéraires de grande randonnée de notoriété nationale



Des refuges



Des zones d'accueil diffus en vallée et des itinéraires à forte fréquentation.

Les figurés cartographiques représentent 6 niveaux de dynamiques d'accueil local pour lesquelles la charte formule des orientations et des objectifs sur ces éléments structurants : grande variété des structures et des modalités d'accueil, offre d'hébergement importante, destination haute montagne, diversité de l'accueil en vallée, importance de l'homme dans la découverte des patrimoines.



La montagne pastorale

Elle recouvre des espaces d'altitude de physionomie variable (éboulis colonisés, pelouses alpines et subalpines pâturées, landes clairsemées, franges supra-forestières, espaces ouverts montagnards et collinéens) dont une partie a subi la déprise agricole (colonisation en cours par les ligneux - lande, forêt).



Les espaces ruraux et habités

Les vallées et leurs coteaux constituent les « paysages construits » souvent emblématiques du « vivre en montagne ».

On y trouve notamment :

- des paysages agricoles caractéristiques des influences climatiques et des types de pratiques, intégrant notamment un bâti rural à grande valeur patrimoniale (restanques, vignobles, canaux d'irrigation, clapiers...);
 - des paysages de bocage parfois contrastés;
 - des zones de culture et de fauche en terrasses jouxtant les bourgs et hameaux;
- Par extension, sont également incluses dans cette vocation les zones d'activités industrielles, commerciales et touristiques situées à proximité des bourgs importants, sur des espaces dédiés comme les stations touristiques de montagne ou les stations balnéaires.